

MAIRIE de VALLAURIS GOLFE-JUAN



Département  
des  
Alpes-Maritimes

Arrondissement de GRASSE

**ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE  
MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA  
COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE – JUAN ET RAPPORTANT UN  
PRECEDENT ARRETE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE - JUAN,**

*VU, la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,*

*VU, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et R\*123-19,*

*VU, les articles du code de l'environnement R.123-7 à R.123-23 portant sur les dispositions relatives aux enquêtes publiques,*

*VU, la délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2006 ayant approuvé le plan local d'urbanisme,*

*VU, la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2007 ayant approuvé la modification n°1 du plan local d'urbanisme,*

*VU, l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 8 juillet 2009 ayant mis à jour le plan local d'urbanisme,*

*VU, la délibération du Conseil municipal du 28 avril 2010 ayant approuvé la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme,*

*VU, l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Nice en date du 30 juin 2010, désignant Madame PAUL Anne en qualité de Commissaire Enquêteur,*

*VU, les pièces du dossier soumis à enquête publique,*

*VU, l'arrêté en date du 20 juillet 2010 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique portant sur la 2<sup>ème</sup> modification du plan local d'urbanisme,*

*VU, la modification de la date de l'enquête publique portant sur la 2<sup>ème</sup> modification du plan local d'urbanisme, décidée conjointement avec Madame PAUL Anne, Commissaire Enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Nice,*

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1:** l'arrêté en date du 20 juillet 2010 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique portant sur la 2<sup>ème</sup> modification du plan local d'urbanisme est rapporté,

N° d'enregistrement

**AT-1009-0197**

Certifié exécutoire  
compte tenu de :

L'affichage en Mairie

Le 07 SEP. 2010

La notification faite

Le

Et de la réception en  
Sous-préfecture

Le

07 SEP. 2010



Maire

**ARTICLE 2** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du P.L.U de la commune de Vallauris Golfe – Juan, en l'Hôtel de Ville de Vallauris – Place Jacques Cavasse, pour une durée de trente et un jours consécutifs du 27 septembre 2010 au 27 octobre 2010 inclus.

**ARTICLE 3** : Le projet de modification n°2 du P.L.U porte sur la modification du règlement (précisions et mise en place de nouvelles dispositions), la protection du bâtiment abritant le Centre Hélio Marin au titre de l'article L.123-1 7° du code de l'urbanisme, la mise en place d'un polygone d'emprise de constructions à usage de commerce et d'équipement public à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration de Golfe – Juan et enfin, la mise à jour du fond de plan des documents graphiques par l'intégration de la matrice cadastrale de 2009.

**ARTICLE 4** : Madame PAUL Anne a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Nice.

**ARTICLE 5** : Le dossier de modification n° 2 du P.L.U ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Ville de Vallauris Golfe – Juan pendant une durée de trente et un jours consécutifs du 27 septembre 2010 au 27 octobre 2010 inclus, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur – Service urbanisme  
Hôtel de Ville  
Place Jacques Cavasse  
06220 VALLAURIS

**ARTICLE 6** : Le commissaire enquêteur recevra en l'Hôtel de Ville de Vallauris les :

- lundi 27 septembre 2010 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- mardi 12 octobre 2010 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- mercredi 27 octobre 2010 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**ARTICLE 7** : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire qui transmettra dans les 24 heures au commissaire enquêteur ce registre assorti, le cas échéant des documents annexés par le public. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier avec son rapport, et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

**ARTICLE 8** : Une copie du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées au Préfet du département des Alpes – Maritimes et au Président du tribunal administratif de Nice.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Vallauris Golfe – Juan du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978.

**ARTICLE 9** : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Alpes – Maritimes. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités seront certifiées par Monsieur le Maire.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour ce qui concerne la seconde insertion.

**ARTICLE 10** : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

**ARTICLE 11** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Vallauris, le 7 septembre 2010

Le Maire,  
Conseiller général des Alpes - Maritimes



*Alain GUMIEL*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE MODIFICATION N.2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE JUAN - ET RAPPORTANT UN PRECEDENT ARRETE

Date de transmission de l'acte : 07/09/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 07/09/2010

Numéro de l'acte : AT-1009-0197 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20100907-AT-1009-0197-DE

Date de décision : 07/09/2010

Acte transmis par : Christianne TRASTOUR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols